
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents en personne :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière;

Madame Amélie Séguin, adjointe à la direction;

Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion en hommage à monsieur Daniel Bonneau, ancien conseiller de la Municipalité.

2. ORDRE DU JOUR

2022-06-0165

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

4. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

4.1 Demandes transmises au Conseil

4.1.1 Demande citoyenne : réservation du terrain de soccer

4.1.2 Demande citoyenne : installation d'un Kali-Flash et traverse piétonnière

4.1.3 Demande de la Fabrique : 245 à 249, rue Saint-Joseph : propreté des lieux

4.1.4 Demande de l'école Frère-André

4.1.4.1 Activité 15 juin 2022

4.1.4.2 Réservation terrain de tennis

4.1.5 Demande citoyenne : ligue de pickleball

4.1.6 Demande citoyenne : cours de mise en forme

4.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

5. URBANISME

5.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 février 2022

5.1.1 2022-PPCMOI-01 rang Lareau : usage para-agricole en zone agricole : adoption

5.1.2 2022-PPCMOI-02 rue Bessette : changement de l'usage pour permettre une garderie : adoption

5.1.3 31, rue Marcel-Arbour : demande de dérogation mineure (2022-DER-153)

5.1.4 392, rue Saint-Joseph : demande de PIIA pour fenêtres et porte

5.1.5 370, rang Double : demande d'appui à une demande à la CPTAQ

5.1.6 505 à 511, rue Saint-Joseph : demande d'appui à une demande à la CPTAQ

- 5.1.7 Siège numéro 4 du comité consultatif d'urbanisme : candidatures
- 6. TRAITEMENT DES EAUX USÉES
 - 6.1 Réfection de l'usine : soumission inadmissible
 - 6.2 Agrandissement de l'usine : soumission
- 7. CENTRE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Remplacement de la fournaise et réservoirs d'huile
 - 7.1.1 Fourniture et pose des nouveaux équipements : soumission
 - 7.1.2 Branchement des nouveaux équipements : soumission
- 8. VOIRIE
 - 8.1 Plaque vibrante : achat
 - 8.2 Rapiéçage mécanisé 2021 : réception des travaux et libération de la retenue
 - 8.3 Tracteur – voirie : soumission
 - 8.4 Décrochage fossé 3e Rang : résultat des soumissions
 - 8.5 Rapiéçage mécanisé 2022 : 1er décompte
- 9. LOISIRS
 - 9.1 Camp de jour été 2022 : entretien ménager
 - 9.2 Parc de la rue Bessette : Lampadaires
 - 9.3 Terrain de tennis : modification de la porte
 - 9.4 Surveillant gymnase : appel de candidature
 - 9.5 Programme de subvention pour activité sportive/culturelle
 - 9.6 Patinoire
 - 9.6.1 Mandat recherche en eau
 - 9.6.2 Mandat de laboratoire sol et matériaux
- 10. AFFAIRES FINANCIÈRES
 - 10.1 Comptes du mois
 - 10.2 États financiers : dépôt
- 11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 11.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales : autorisation de transmettre la liste à la MRC
 - 11.2 Rapport de la mairesse sur la situation financière : dépôt
 - 11.3 Dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement numéro 2019-272 sur la gestion contractuelle
 - 11.4 Destruction des archives : autorisation
 - 11.5 Étude d'efficacité énergétique : soumission
- 12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 13. SÉCURITÉ
- 14. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI
 - 14.1 Demande appui Marieville : réfection du viaduc 227
- 15. VARIA
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :
 - 4.2.1 Intersection Route 104 et le chemin du Sous-Bois : demande au MTQ
 - 8.6 Élargissement de l'avenue Armand-Guillet, de l'avenue du Curé-Dupuis et de la rue Bessette;
 - 15.1 Publisac;
 - Avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0166

3. PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Julie Robert demande qu'un changement soit apporté audit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, avec les modifications suivantes :
 - Remplacer le texte de la résolution numéro 2022-05-0146 par le texte suivant :

***CONSIDÉRANT QUE** la municipalité possède plusieurs ballons de soccer qui avaient été donnés à celle-ci par l'ancien Club de soccer juvénile du Richelieu (ci-après «CSJR»);*

***CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent s'en départir et faire la distribution gratuite desdits ballons auprès des jeunes de la Municipalité;*

***EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :*

- ***D'offrir** les ballons de soccer aux enfants de l'école Frère-André en premier et d'assurer la distribution des ballons restants à ligue de soccer amicale de la Municipalité.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

4.1 **Demandes transmises au Conseil**

4.1.1 **Demande citoyenne : réservation du terrain de soccer**

2022-06-0167

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande du Groupe Robitaille concernant la location du terrain de soccer un dimanche en juillet ou en août de 12 h à 21 h pour une fête d'employés;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est pas disponible le dimanche 10 juillet 2022 (activité de planche à roulettes);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De réserver** le terrain de soccer pour la fête des employés du Groupe Robitaille un dimanche dont la date reste à confirmer, selon les conditions suivantes :

6 JUIN 2022

- **Que** le chapiteau, BBQ et autres équipements amenés par le Groupe Robitaille soient enlevés le soir même après l'activité;
- **Que** tous détritiques ou autres soient ramassés afin de remettre le terrain dans son état d'origine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.2 Demande citoyenne : installation d'un Kali-Flash et traverse piétonnière

2022-06-0168

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de l'érablière Charbonneau pour l'installation d'un Kali-Flash devant le 45, chemin du Sous-Bois, ainsi que pour rafraîchir la traverse piétonnière, car elle n'est plus visible;

CONSIDÉRANT QUE les demandes faites visent surtout à garantir la sécurité des usagers du parc d'amusement Upla qui traversent la rue pour se stationner à l'érablière Charbonneau;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** l'équipe de voirie afin de repeindre la traverse piétonnière rapidement sur le chemin du Sous-Bois à la hauteur de l'érablière Charbonneau et d'Upla et de poser 3 bollards temporaires. Un de chaque côté du chemin au niveau de la traverse piétonnière et un au centre du chemin pour sensibiliser les automobilistes à ralentir pour permettre que les activités du secteur soient sécuritaires;
- **De mandater** monsieur Alexandre Jourdain, responsable de voirie, pour l'achat d'un Kali-Flash de l'entreprise Kalitec pour une installation future au niveau du passage piétonnier. Des discussions seront faites avec la demanderesse pour conclure une entente relative au coût dudit Kali-Flash.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.3 Demande de la Fabrique : 245 au 249, rue Saint-Joseph : propreté des lieux

2022-06-0169

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de la Paroisse Saint-Grégoire-Le-Grand concernant la propreté des lieux du 245 à 249, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le pèlerinage organisé par l'Oratoire Saint-Joseph s'arrêtera à l'église de la Paroisse pour une messe à grand déploiement le dernier dimanche du mois d'août 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse participera aux Journées du patrimoine religieux le vendredi 9 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces deux activités amèneront un grand nombre de pèlerins à s'intéresser et à photographier l'ancienne chapelle, soit le 245 à 249, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE l'état des lieux extérieurs est jugé insalubre par la Paroisse Saint-Grégoire-Le-Grand et que cela ne rend pas justice à l'ancienne chapelle de la Paroisse;

CONSIDÉRANT le *règlement concernant les nuisances 2021-281* de la Municipalité ainsi que la section 6.6 du *règlement de zonage 2009-185* sur le triangle de visibilité;

6 JUIN 2022

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'envoyer** un avis d'infraction aux locataires, ainsi qu'au propriétaire du 245 au 249, rue Saint-Joseph pour que des mesures soient entreprises concernant le nettoyage des lieux et l'entretien du gazon, arbres et arbustes sur le terrain pour assurer une meilleure visibilité aux automobilistes;
- **D'assurer** un suivi du dossier et prendre les mesures nécessaires au cas où la demande de la Municipalité ne serait pas respectée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.4 Demande de l'école Frère-André

4.1.4.1 Activité 15 juin 2022

2022-06-0170

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de l'école Frère-André concernant l'accès au terrain à côté du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'école, madame Julie Palin, souhaite avoir accès au terrain pour y installer des jeux gonflables lors d'une fête organisée le mercredi 15 juin 2022 pour les élèves de l'école;

CONSIDÉRANT QU'elle souhaite aussi pouvoir avoir accès au Centre communautaire pour les toilettes et pour que les parents responsables du kiosque de barbe à papa puissent se laver les mains;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'accorder** l'accès au terrain à côté du Centre communautaire pour l'organisation d'une fête pour l'école Frère-André le mercredi 15 juin 2022 toute la journée;
- **D'accorder** l'accès au Centre communautaire pour avoir accès aux toilettes et pour les parents désirant se laver les mains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.4.2 Réservation du terrain de tennis

2022-06-0171

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de l'école du Frère-André concernant la réservation du terrain de tennis à tous les 2 jours sur l'heure du dîner pour un professeur et ses élèves;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De permettre** à l'école Frère-André de réserver les deux terrains de tennis à tous les deux jours sur l'heure du dîner pour qu'un professeur et ses élèves puissent jouer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0172

4.1.5 Demande citoyenne : ligue de pickleball

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande d'un citoyen voulant organiser une ligue amicale de pickleball;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen désire réserver le terrain de tennis pour ladite activité le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 11 h en avant midi;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'entre pas en conflit d'horaire avec la réservation du terrain par l'école Frère-André;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De permettre** au demandeur de réserver le terrain de tennis le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 11 h pour sa ligue amicale de pickleball;
- **De mandater** madame Audrey Ashworth, responsable des loisirs, pour faire faire une affiche indiquant les heures de réservation des différentes activités sur le terrain de tennis, ainsi que les heures d'utilisation de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0173

4.1.6 Demande citoyenne : cours de mise en forme

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande d'une citoyenne voulant donner des cours de mise en forme en plein air;

CONSIDÉRANT QU'elle demande l'utilisation d'un stationnement municipal les mercredis soirs de 18 h30 à 20 h30 pour les mois de juin et juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs et culture suggère que les cours soient donnés dans le stationnement du Complexe municipal car des cours de yoga sont déjà prévus au Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, propose que l'ancien terrain de tennis sur le terrain des loisirs soit utilisé pour lesdits cours pour éviter tout incident avec le service de pompier dans le stationnement du Complexe municipal;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu;

- **D'accorder** la demande à la citoyenne pour donner des cours de mise en forme en plein air les mercredis soirs de juin et de juillet 2022 à la condition que ceux-ci se fassent sur l'ancien terrain de tennis sur le terrain des loisirs ou sur la patinoire avec l'autorisation de la directrice de l'école Frère-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Demande des personnes présentes dans la salle

- La propriétaire d'une terre de la Municipalité demande des explications concernant les délais de sa demande de permis pour déboiser sa terre. Elle mentionne que si le permis ne lui ait pas accordé, elle perdra ses quotas.

Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, lui explique les démarches qui doivent être effectuées auprès de la Commission de la protection des territoires agricoles du Québec et du Ministère de l'environnement pour que le permis soit émis en bonne et due forme selon l'urbanisme de la MRC du Haut-Richelieu. Monsieur Brodeur assurera un suivi dans le présent dossier.

- Un résident demande des explications concernant son panier de basketball qui a été accroché par l'entreprise de nettoyage des rues engagée par la Municipalité. Monsieur précise qu'il ne veut pas de dédommagement, mais qu'il aurait voulu être contacté plus rapidement après avoir envoyé son courriel (3 semaines).

Madame la mairesse Suzanne Boulais informe le résident qu'un suivi a été fait en personne par le responsable de voirie, monsieur Alexandre Jourdain, mais qu'il n'y avait pas de réponse. Elle informe aussi le citoyen que la Municipalité continue de tolérer le panier de basketball dans la rue même s'il contrevient au règlement. Madame la conseillère Karine St-Germain propose qu'un accusé de réception de la plainte automatique soit instauré lors de la refonte du site Internet prévue prochainement.

- Un résident de la montée du Grand-Bois expose au Conseil les problèmes récurrents de vitesse de la part des automobilistes sur sa rue et demande à la Municipalité d'agir pour régler le problème. Le citoyen propose aussi des solutions (dos d'ânes, radar photo).

Madame la mairesse Suzanne Boulais explique que des travaux sont prévus cet été pour l'élargissement de la montée du Grand-Bois et qu'avec l'ajout de bollards pour sécuriser l'accès piétonnier, la Municipalité espère un changement de comportement de la part des automobilistes qui passent dans le secteur. Madame la conseillère Julie Robert propose de se renseigner auprès d'un ingénieur en sécurité civile pour trouver des solutions concrètes pour faire ralentir les usagers de la route.

Ce point est ajouté à l'ordre du jour :

4.2.1 Intersection Route 104 et de la montée du Grand-Bois : demande au MTQ

2022-06-0174

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen de Mont-Saint-Grégoire de rendre plus sécuritaire l'intersection de la Route 104 et de la montée du Grand-Bois;

CONSIDÉRANT QUE les lignes de rives ne sont plus visibles et que les automobilistes tournent le coin rond et empiètent sur le terrain de la station-service;

CONSIDÉRANT QUE cette manœuvre met en danger les piétons et les clients de la station-service;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu;

- **De faire** la demande au Ministère des transports pour que les lignes de rives soient repeintes au niveau de l'intersection de la Route 104 et de la montée du Grand-Bois pour assurer la sécurité des usagers de la station-service et des piétons, ainsi que pour délimiter le terrain de ladite station-service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6 JUIN 2022

5. URBANISME

5.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mai 2022

* Madame Suzanne Boulais se retire de la discussion à cause d'un conflit d'intérêt

5.1.1 2022-PPCMOI-01 rang Lareau : usage para-agricole en zone agricole : adoption

2022-06-0175

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de projet particulier 2022-PPCMOI-01 visant à autoriser l'exercice d'un usage accessoire de réparation de machinerie agricole;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se disent en accord le projet et recommande l'adoption de celui-ci (résolution U2022-05-1768);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'adopter** la demande numéro 2022-PPCMOI-01 tel que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

* Madame Suzanne Boulais réintègre la discussion pour la suite des délibérations

5.1.2 2022-PPCMOI-02 rue Bessette : changement de l'usage pour permettre une garderie : adoption

2022-06-0176

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de projet particulier 2022-PPCMOI-02 visant l'occupation d'un immeuble pour un usage de service de garde (C7-4);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se disent en accord le projet et recommande l'adoption de celui-ci (résolution U2022-05-1769);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'adopter** la demande numéro 2022-PPCMOI-02 tel que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.3 31, rue Marcel-Arbour : demande de dérogation mineure (2022-DER-153)

2022-06-0177

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-153 visant à autoriser une nouvelle construction avec un toit plat sur le lot 6 012 825, situé sur la rue Marcel-Arbour;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande est situé en zone résidentielle (Ra-11), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit, dans la zone Ra-11, des pentes de toits supérieures à 5/12 ou inférieures à 12/12. Dans le présent cas, un toit plat est demandé;

CONSIDÉRANT les documents de présentation du projet déposés par le propriétaire, ainsi que ses justifications;

6 JUIN 2022

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les autres résidences respectent la réglementation concernant les pentes de toits prévue dans la zone Ra-11;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-153 (résolution U2022-05-1765);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu:

- **D'accepter** la présente demande de dérogation mineure pour qu'une maison avec un toit plat soit construite dans la zone Ra-11;

Madame la mairesse demande le vote.

Pour : 5 Contre : 1

Adoptée à la majorité des membres du Conseil

5.1.4 392, rue Saint-Joseph : demande de PIIA pour fenêtres et portes

2022-06-0178

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande 2022-PIIA-03 concernant un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) afin de permettre la modification de fenêtres et d'une porte au 392, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande est situé en zone mixte (M-3), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les documents de présentation déposés par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les nouvelles fenêtres devraient avoir un minimum de quatre (4) carreaux pour respecter l'aspect original des fenêtres de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme approuvent les couleurs;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux objectifs décrits au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent d'accorder la présente demande (résolution U2022-05-1764);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'accorder** la présente demande de PIIA pour la modification de fenêtres et d'une porte au 392, rue Saint-Joseph;
- **D'accepter** la demande pour que les fenêtres et la porte soient sans le carrelage, contrairement aux recommandations du CCU.

Madame la mairesse demande le vote pour accepter la recommandation du CCU.

Pour : 1 Contre : 5

Adoptée à la majorité des membres du Conseil

2022-06-0179

5.1.5 370, rang Double : demande d'appui à une demande à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande d'appui à une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ ») pour l'aliénation et le lotissement d'une superficie de 15 000 mètres carré du lot 4 158 758, situé sur le rang Double;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 158 758, visé par la présente demande, est situé en zone tampon agricole (TA-4), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement d'environ 1,5 hectares du lot 4 158 758 n'empêchera pas la bonne pratique de l'agriculture dans la parcelle qui sera vendue;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot visée par la demande est délimitée par le ruisseau Hazen branche 1;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par le lotissement est majoritairement sous couverture végétale;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel de rendement de la superficie visée est bas;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'appuyer la présente demande à la CPTAQ (résolution U2022-05-1766);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'aviser** la CPTAQ:
- **Que** la demande pour l'aliénation et le lotissement d'une superficie de 15 000 mètres carré du lot 4 158 758, situé sur le rang Double, est conforme aux règlements d'urbanisme municipaux et qu'elle est appuyée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- **Qu'il** existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0180

5.1.6 505 à 511, rue Saint - Joseph : demande d'appui à une demande à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande d'appui à une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ ») pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 6 466 704 et 6 470 075 situé sur la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 466 704 et 6 470 075, visés par la présente demande, sont situés en zone résidentielle (Rb-1), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'appuyer la présente demande à la CPTAQ (résolution U2022-05-1767)

6 JUIN 2022

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu:

- **D'aviser** la CPTAQ :
- **Que** la demande pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 6 466 704 et 6 470 075 situé sur la rue Saint-Joseph, est conforme aux règlements d'urbanisme municipaux et qu'elle est appuyée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- **Qu'il** existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.7 Siège numéro 4 du comité consultatif d'urbanisme : candidature

2022-06-0181

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie des deux candidatures pour combler le siège numéro 4 du comité consultatif d'urbanisme (ci-après «CCU»);

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU (résolution U2022-05-1770);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** monsieur Jonathan Brisebois (siège #4) à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une période de 2 ans à compter du 6 juin 2022;
- **De faire** parvenir une lettre de remerciement à madame Valérie Fortin pour sa candidature.

Adoptée à la majorité des conseillers

6. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- * Madame la conseillère Lisa Collard quitte la table des délibérations à 21 h 28
- * Madame la conseillère Lisa Collard réintègre la table des délibérations à 21 h 30

6.1 Réfection de l'usine : résultat soumission

2022-06-0182

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaitait obtenir des soumissions pour les travaux de réfection de l'usine d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est irrecevable, car elle ne respecte pas les modalités de l'octroi d'un contrat sur invitation du *Règlement sur la gestion contractuelle 2021-279*;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De rejeter** la soumission reçue pour les travaux de réfection de l'usine d'épuration des eaux en vertu du *règlement sur la gestion contractuelle 2021-279*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0183

6.2 Agrandissement de l'usine : soumission

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaitait obtenir des soumissions pour les travaux d'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Construction JEM plus et fils pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Construction JEM plus et fils pour l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux selon la soumission du 2 juin 2022 au montant de 50 071,61 \$, toutes taxes incluses, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution.
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 «Immobilisations».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. CENTRE COMMUNAUTAIRE

7.1 Remplacement de la fournaise et réservoirs d'huile

7.1.1 Fourniture et pose des nouveaux équipements : soumission

2022-06-0184

CONSIDÉRANT QUE les membres souhaitaient obtenir des soumissions pour un mode de chauffage plus propre pour le Centre communautaire;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Avantage énergie inc. pour transformer le chauffage à l'huile en chauffage électrique;

CONSIDÉRANT QU'une des 2 fournaises du Centre communautaire doit être changée et les conduits doivent être refaits;

CONSIDÉRANT QU'un chauffe-conduit doit être ajouté à la fournaise qui dessert le haut du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE 2 réservoirs à l'huile doivent être sortis du sous-sol et pompés de l'huile qu'ils contiennent;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu;

- **De mandater** l'entreprise Avantage énergie pour le changement d'une fournaise, la modification de l'autre fournaise et l'enlèvement des 2 réservoirs à l'huile, ainsi que le pompage de ceux-ci, selon leur soumission datée du 6 juin 2022 au montant de 7 950,52 \$, toutes taxes incluses. Ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De demander** une confirmation écrite à l'entreprise pour s'assurer que l'huile des réservoirs soit disposée de manière à respecter les lois gouvernementales à ce sujet;

6 JUIN 2022

- **De mandater** l'équipe de voirie pour la démolition du muret de béton devant les fournaies et pour se départir proprement dudit béton et ce avant que l'entreprise Avantage énergie vienne poser les nouveaux équipements;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 «Immobilisations».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-185

7.1.2 Branchement des nouveaux équipements : soumission

CONSIDÉRANT QUE les membres souhaitent obtenir des soumissions pour un mode de chauffage plus propre pour le Centre communautaire;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Avantage énergie inc. pour transformer le chauffage à l'huile en chauffage électrique;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux équipements nécessitent un branchement par un électricien certifié;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Claude et François Phénix et fils inc. pour ledit branchement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Claude et François Phénix et fils inc. pour le branchement des nouveaux équipements de chauffage au Centre communautaire selon la soumission du 6 juin 2022 au montant de 2 625 \$, taxes en sus, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 «Immobilisations».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. VOIRIE

* Madame la conseillère Julie Robert quitte la table des délibérations

2022-06-0186

8.1 Plaque vibrante : achat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir une plaque vibrante pour effectuer les travaux d'asphaltage;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Équipements Robert pour ladite plaque;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'achat d'une plaque vibrante de marque Wacker Neuson 16 pouces auprès de l'entreprise Équipements Robert, selon la soumission datée du 31 mars 2022, le tout pour un montant de 1 850 \$, taxes en sus; celle-ci faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Rapiéçage mécanisé 2021 : réception définitive des travaux et libération de la retenue

2022-06-0187

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021, la Municipalité a accordé le contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé 2021 à Les Entreprises Dénexco inc. (réf. résolution numéro 2021-03-9624);

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, les membres du Conseil municipal ont procédé à la réception provisoire desdits travaux (réf. résolution numéro 2021-06-9740);

CONSIDÉRANT le rapport daté du 18 mai 2022, produit par l'inspecteur municipal et en bâtiment, recommandant au Conseil municipal de procéder à la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De procéder** à la réception définitive des travaux de rapiéçage mécanisé 2021 réalisés par Les Entreprises Dénexco inc.;
- **De procéder** à la libération de la retenue de 5 % prévue au contrat à titre de garantie pour les travaux effectués et d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 16 370,70 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

* Madame la conseillère Julie Robert réintègre pour la suite des délibérations

8.3 Tracteur de voirie – soumission

2022-06-188

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'achat d'un nouveau tracteur pour effectuer divers travaux, dont le déneigement de celle-ci;

CONSIDÉRANT les recherches faites par monsieur Alexandre Jourdain, responsable de voirie, pour trouver le tracteur qui répondait le mieux aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Kubota Saint-Jean pour la fourniture d'un tracteur à cabine et ses accessoires;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'achat du tracteur et ces accessoires auprès de l'entreprise Kubota Saint-Jean selon la soumission datée du 19 avril 2022 au montant de 65 197,08 \$, toutes taxes incluses, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au surplus du budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0189 **8.4 Décrochage fossé 3^e Rang : résultat des soumissions**

CONSIDÉRANT QU'une partie de la route et du fossé sur le 3^e Rang près de l'adresse civique 115 côté nord s'est affaissée;

CONSIDÉRANT QUE le trou créé par le décrochage de la chaussée est dangereux pour les automobilistes empruntant cette route et doit être réparé rapidement;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Excavation Boucher;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Excavation Boucher pour les travaux de réfection du fossé et de la route sur le 3^e Rang à la hauteur de l'adresse civique 115 selon la soumission datée du 16 mai 2022 au montant de 12 072,38 \$, taxes incluses, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De mandater** monsieur Alain Charbonneau pour la surveillance des travaux;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0190 **8.5 Rapiéçage mécanisé 2022 : 1^{er} décompte**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, les membres du Conseil municipal ont accordé le contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé 2022 à MSA Infrastructure inc. (réf. résolution numéro 2022-03-0071);

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux pour un montant de 412 665,25 \$, toutes taxes incluses, soit 108 \$ la tonne métrique plus taxes pour une quantité d'environ 3 498 tonnes métriques, et autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 2 juin 2022, produit par monsieur Alexandre Jourdain, responsable de la voirie, recommandant au Conseil municipal de procéder à la réception provisoire desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De procéder** à la réception provisoire des travaux de rapiéçage mécanisé 2022 réalisés par MSA Infrastructure inc.;
- **D'autoriser** l'émission d'un chèque au montant de 412 665,25 \$, toutes taxes incluses, à MSA Infrastructure inc. pour le paiement du contrat et de retenir un montant de 18 890,39 \$, toutes taxes incluses (5 %), à titre de garantie pour les travaux effectués, et ce, conformément aux termes du contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6 JUIN 2022

Ce point est ajouté à l'ordre du jour :

8.6 Élargissement de l'avenue Armand-Guillet, du Curé-Dupuis et de la rue Bessette

2022-06-0191

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent effectuer des travaux d'élargissement de l'avenue Armand-Guillet, de l'avenue du Curé-Dupuis et de la rue Bessette pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour ledit projet devront être préparés par une firme professionnelle en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu;

- **De mandater** la firme FNX Innov pour la conception de plan et devis des travaux d'élargissement de l'avenue Armand-Guillet, de l'avenue du Curé-Dupuis et de la rue Bessette;
- **De mandater** monsieur Alain Charbonneau pour une estimation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. LOISIRS

9.1 Camp de jour été 2022 : entretien ménager

2022-06-0192

CONSIDÉRANT le commencement prochain du camp de jour d'été de la Municipalité et que les espaces utilisés par les enfants devront être entretenus durant l'été, soit le Centre communautaire et l'école Frère-André;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires entourant la pandémie de Covid-19 sont levées et que les besoins seront moindres que l'année précédente en terme de ménage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent obtenir des soumissions pour connaître les prix de l'entretien ménager fait 1 fois par semaine et 2 fois par semaine;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Les Gestions MP;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De demander** 2 nouvelles soumissions à l'entreprise Les Gestions MP pour l'entretien ménager, soit 1 soir par semaine et 2 soirs par semaine;
- **De mandater** l'entreprise Les Gestions MP afin d'effectuer l'entretien ménager des espaces utilisés par les employé(e)s et les enfants qui participeront au camp de jour d'été 2022 au Centre communautaire ainsi qu'à l'école Frère-André, selon la soumission choisie par les membres du Conseil, pour un montant maximum de 2 300 \$ par semaine, taxes en sus;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0193

9.2 Parc de la rue Bessette : lampadaires

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent procéder à l'achat de lampadaires pour le parc projeté sur la rue Bessette;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Pro-Ballast;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** l'Entreprise Pro-Ballast pour la fourniture et la livraison de 3 lampadaires à installer dans le parc projeté sur la rue Bessette, pour un montant de 7 203,47 \$, taxes en sus, selon la soumission datée du 9 mai 2022, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Immobilisations – Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0194

9.3 Terrain de tennis : modification de la porte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire installer un dispositif de sécurité automatique sur la porte grillagée du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT QUE la porte nécessite des modifications pour s'assurer qu'elle se referme toute seule pour que le système de sécurité soit efficace;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Inter Clôtures Structura;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Inter Clôtures Structura pour la modification de la porte grillagée du terrain de tennis, pour un montant de 2 726 \$, taxes en sus, selon la soumission datant du 9 mai 2022;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Immobilisations – Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-0195

9.4 Surveillance du gymnase : appel de candidature

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Boucher a remis sa démission à titre de surveillant des activités du gymnase;

CONSIDÉRANT la demande du comité des loisirs et culture de lancer un appel de candidature pour trouver un remplaçant à monsieur Boucher;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De permettre** au comité des loisirs et cultures de publier un avis d'appel de candidature dans le prochain bulletin municipal selon les exigences du poste, soit être disponible les soirs et fins de semaine (3 à 10 heures/ semaine), faire la gestion des équipements, monter et démonter les équipements nécessaires selon l'activité prévue et assurer la sécurité et la propreté des lieux;

- **D'afficher** ledit poste sur le site Internet de la Municipalité et sur le tableau électronique du Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.5 Programme de subvention pour activité sportive/culturelle

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, présente aux membres du Conseil municipal un tableau qui résume les programmes de subvention similaires qui existent dans les municipalités voisines. Le sujet devra être rediscuté lors d'une séance de travail pour déterminer les critères d'admissibilité que les élu(e)s souhaitent voir apparaître dans leur futur programme de subvention. Madame la mairesse Suzanne Boulais précise qu'une enveloppe budgétaire devra être prévue au budget 2023 pour mettre ce programme en place. La date de la réunion de travail reste à déterminer.

9.6 Patinoire

9.6.1 Mandat recherche en eau

2022-06-0196

CONSIDÉRANT la suggestion de la firme d'ingénierie Gémel de donner un mandat pour la recherche en eau et confection d'un puit pour alimenter les installations de la future patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE les longs délais et les frais élevés que cette demande requiert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà un plan prévu concernant le creusage d'un puit pour l'alimentation du site;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De ne pas** mandater de firme pour la recherche d'eau et confection d'un puit pour alimenter les installations de la patinoire extérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.6.2 Mandat de laboratoire sol et matériaux

2022-06-0197

CONSIDÉRANT la suggestion de la firme d'ingénierie Gémel de donner un mandat à un laboratoire en sol et minéraux afin d'effectuer une étude géotechnique pour le projet de la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est nécessaire pour assurer une construction solide et durable de la patinoire et de son bâtiment accessoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De demander** une soumission à l'entreprise Labo Montérégie pour l'étude géotechnique du sol selon le document préparé par la firme d'ingénierie Gémel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6 JUIN 2022

10. AFFAIRES FINANCIÈRES

10.1 Comptes du mois

2022-06-0198

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 6 juin 2022 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 500 125,20 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 122 911,34 \$ \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.2 État de la situation financière

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, madame Manon Donais, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le tout conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*.

Le document intitulé « Sommaire de l'information financière consolidée – Exercice terminé le 31 décembre 2021 » ainsi que le rapport financier consolidé seront déposés sur le site Internet de la Municipalité.

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales : autorisation de transmettre la liste à la MRC du Haut-Richelieu

2022-06-0199

CONSIDÉRANT QU'une première liste des arrérages de taxes municipales antérieurs à l'année 2022, impayés en date du 4 avril 2022, et une deuxième liste, mise à jour en date du 2 mai 2022, ont été déposées aux membres du Conseil municipal lors des séances ordinaires tenues respectivement le 4 avril 2022 et le 2 mai 2022, conformément à l'article 1002 du *Code municipal du Québec* (réf. résolutions numéros 2022-04-0124 et 2022-05-0158);

CONSIDÉRANT QUE deux lettres ont été transmises aux propriétaires des immeubles faisant partie desdites listes, une première vers le 19 avril 2022 et une deuxième vers le 13 mai 2022, les informant qu'à défaut de payer les taxes municipales dues au plus tard le 25 juin 2022, à 12 h, leur dossier serait transmis à la MRC du Haut-Richelieu pour la procédure de vente d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires des immeubles desdites listes n'ont toujours pas payé les montants en souffrance, selon la liste mise à jour en date du 6 juin 2022, déposée aux membres du Conseil municipal lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre les dossiers des personnes endettées envers la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour les taxes municipales impayées antérieures à l'année 2022, excédant 50 \$, à la MRC du Haut-Richelieu;

- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à ne pas transmettre les dossiers pour lesquels elle aura reçu des chèques postdatés (encaissables au plus tard le 15 décembre 2022) couvrant les taxes municipales antérieures à l'année 2022, incluant les intérêts et les frais administratifs, ceci ne s'appliquant pas pour les contribuables pour qui l'encaissement d'un chèque a causé des problèmes antérieurement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.2 Rapport de la mairesse sur la situation financière : dépôt

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, madame la mairesse, Suzanne Boulais, fait lecture de son rapport énonçant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera déposé sur le site Internet de la Municipalité et sera publié dans le prochain bulletin municipal.

11.3 Dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement numéro 2019-272 sur la gestion contractuelle

La directrice générale et greffière-trésorière dépose, pour les membres du Conseil municipal, le rapport annuel concernant l'application du règlement numéro 2019-272 sur la gestion contractuelle de la Municipalité en date du 6 juin 2022. Ledit rapport sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

11.4 Destruction des archives : autorisation

2022-06-0200

CONSIDÉRANT QU'une liste de documents est déposée au Conseil pour en autoriser la destruction;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la destruction des documents selon la liste déposée;
- **D'étudier** la possibilité d'offrir les services de destruction des documents à la population du même coup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.5 Étude d'efficacité énergétique : soumission

2022-06-0201

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal a reçu copie du document d'informations et la proposition de service de l'entreprise Bornes Québec pour l'étude de faisabilité d'efficacité énergétique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service englobe l'évaluation de la flotte de transport, l'évaluation des installations électriques des bâtiments municipaux et la recommandation pour une borne de recharge électrique selon les besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE même avec les subventions proposées par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles par le biais de différents programmes, les coûts de l'étude restent élevés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut obtenir le même genre de service par un électricien certifié;

6 JUIN 2022

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De ne pas** donner suite à l'offre de service de l'entreprise Bornes Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

13. SÉCURITÉ

Madame la conseillère Julie Robert remercie les employés de la Municipalité pour leur implication lors de l'activité Sécurité sur roues organisée par l'école Frère-André. Elle précise que l'activité s'est très bien déroulée, entre autres grâce à la présence des brigadières et des employés de la voirie qui ont participé à l'évènement.

Madame la conseillère Julie Robert informe les autres membres du Conseil que lors du rallye organisé par le Club Optimiste le 5 juin dernier, elle a reçu plusieurs commentaires concernant la descente de trottoir très élevée face au terrain des loisirs. Elle suggère aussi d'innover en peignant la traverse piétonnière avec diverses couleurs. Des vérifications auprès de la Sûreté du Québec sont nécessaires pour évaluer si le projet est légal.

14. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

14.1 Demande appui Marieville : réfection du viaduc 227

2022-06-0202

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (Ci-après «MTQ») a pris la décision de fermer le viaduc de la route 227 traversant l'autoroute 10 de manière préventive le mercredi 13 avril 2022, après qu'une fissure ait été remarquée sur sa structure;

CONSIDÉRANT QUE cette annonce a été faite la journée même de la fermeture;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture scinde la Ville de Marieville en deux;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture subite entraîne des détours importants pour les automobilistes et camionneurs devant emprunter ces bretelles d'autoroute;

CONSIDÉRANT QUE la route 227 est une route importante, étant la route reliant l'autoroute 10 à l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture entraîne des détours importants notamment pour les véhicules d'urgence devant faire plusieurs kilomètres pour desservir les propriétés situées de l'autre côté dudit viaduc;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de détour prévu dans les communications du MTQ notamment pour l'autoroute 10 Est pour aller sur la route 227 au Sud de l'autoroute 10 et sur l'autoroute 10 Ouest pour aller sur la route 227 au Nord de l'autoroute 10;

6 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Marieville entreprendra des travaux sur le chemin du Ruisseau-Barré au cours de l'été 2022 et qu'une seule entrée et sortie de la Ville sera disponible durant la durée desdits travaux, accentuant encore plus le trafic et les délais;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire sont des utilisateurs fréquents de cette route et du viaduc surplombant l'autoroute 10 et qu'ils sont affectés par la fermeture dudit viaduc;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'appuyer** la Ville de Marieville dans sa démarche pour faire accélérer le dossier de la réfection du viaduc de la route 227 auprès du MTQ;
- **De faire** parvenir la présente résolution à la Ville de Marieville pour que celle-ci soit acheminée au MTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. VARIA

Ce point est ajouté à l'ordre du jour :

15.1 Publisac

2022-06-203

CONSIDÉRANT la demande citoyenne qui a été faite au mois d'avril 2022 de considérer d'interdire la livraison automatique des Publisacs sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les résidents souhaitant encore recevoir ledit Publisac pourront toujours en affichant un autocollant sur leur boîte aux lettres ou sur leur porte;

CONSIDÉRANT QU'une majorité des gens délaissent le Publisac pour les versions électroniques des circulaires;

CONSIDÉRANT QUE ce service entraîne énormément de pollution et de gaspillage;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **Que** la Municipalité se dote d'un règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- ❖ Madame la conseillère Julie Robert souhaite féliciter le Club Optimiste pour l'organisation du rallye du 5 juin 2022.
- ❖ Madame la conseillère Julie Robert demande un suivi concernant la rencontre d'informations prévue concernant les solutions alternatives possibles à l'épandage de BTI. Une réunion de travail sera organisée prochainement pour discuter de la volonté du Conseil de ne pas utiliser de BTI pour l'année prochaine.
- ❖ Madame la mairesse Suzanne Boulais propose qu'une lettre de remerciement soit envoyée à Arbraska, Upla et l'érablière Charbonneau pour la journée citoyenne qu'ils ont tenu le 29 mai dernier. Madame Boulais propose également qu'une lettre de félicitations soit envoyée à

6 JUIN 2022

l'érablière Charbonneau (Catégorie résilience) et à Arbraska (Catégorie hébergement ou tourisme) pour leur victoire respective au Gala d'excellence de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu du 3 juin 2022.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question de la part de la personne présente dans la salle.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-06-0204

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 23h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2022-06-0184	2022-06-0188	2022-06-0198
2022-06-0185	2022-06-0193	2022-06-0200
2022-06-0186	2022-06-0194	

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse